



Sommaire :

- * Brèves de la Municipalité
- * Bâtiment communal
- * Carnotzet
- * Places de parc
- * Chiens—Amicus
- * Souvenir de Noël
- * Pain
- * Nouveaux habitants
- * Vide grenier
- * Bulletin de versement
- * Prochaine parution

Brèves de la Municipalité

- * Ouvertures de notre **déchetterie**, du 04 avril au 10 octobre 2018 : les mercredis de 18h30 à 19h30 et les samedis de 10h00 à 11h00.
- * Nous vous rappelons que seuls les **sacs taxés** « STRID » ou « Trier c'est valoriser » peuvent être déposés dans les containers communaux.
- * On **vote** le dimanche **4 mars 2018**.
Pour tout renseignement merci de consulter les affiches au pilier public.

Bâtiment communal

Comme vous le savez certainement déjà la Commune de Belmont-sur-Yverdon a mis à l'enquête publique du 30 décembre 2017 au 28 janvier 2018, un projet de rénovation du bâtiment communal, comprenant :

- * La rénovation de 2 appartements existants,
- * La création de 4 nouveaux appartements
- * La création de nouveaux bureaux pour l'administration communale
- * La création de nouvelles places de parc réservées aux habitants des appartements communaux.



Le carnotzet ne sera pas touché par ces transformations mis à part, la création de deux WC homme et femme.

Les toilettes publiques actuelles seront quant à elles détruites.

Pendant toute la durée des travaux, lesquels devraient débiter ce printemps, le bureau d'architecture et design Bona a souhaité que le bâtiment soit entièrement vidé de ses locataires.

Par conséquent, la Municipalité a décidé de déplacer l'administration communale (greffe, contrôle des habitants, bureau des étrangers et bourse) à la **salle du Villaret, route de la Robellaz 5 (ancien bâtiment scolaire)**. Les heures d'ouverture restent inchangées.

La date exacte du déménagement vous sera communiquée dès que possible.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Carnotzet

En raison des travaux mentionnés sur la première page, nous vous informons que le carnotzet ne pourra plus être loué à partir du 1er mars 2018 et jusqu'à nouvel avis.

Places de parc

La Municipalité informe les habitants situés aux abords du bâtiment communal que les places de parc communales vont être fortement réduites pendant la durée des travaux et elle invite les personnes concernées à trouver d'autres solutions, tout en respectant la sécurité de chacun.

Recensement des chiens

La Municipalité informe les propriétaires de chiens qu'ils sont tenus de déclarer au greffe, **jusqu'au 20 mars 2018**, les chiens acquis en 2017 (carnet de vaccination à présenter), les chiens nés en 2017 et restés en leur possession, les chiens vendus ou décédés au cours de l'année 2017, pour radiation, tout chien en leur possession qui n'aurait pas encore été annoncé.

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de l'inscription.

RAPPEL

Pour information, si un chien décède durant le 1er semestre, une demi-taxe est demandée. S'il décède dans le 2ème semestre, la taxe entière sera perçue.

Par ailleurs, si un chien est donné ou vendu dans le canton de Vaud, c'est le propriétaire au 1er janvier qui reçoit la facture et qui doit s'en acquitter. A lui de regarder s'il veut se faire rembourser par le nouveau propriétaire. Dans les autres cantons, une demi-taxe est demandée.

AMICUS

Amicus est la banque de données fédérales sur les chiens (anciennement ANIS).

Rôle de la commune : donner un *no d'identifiant* à un **nouveau** propriétaire. Si celui-ci a déjà été propriétaire d'un chien par le passé, il conserve le même numéro. Sinon la commune a principalement un rôle de consultante.

Rôle du propriétaire : à l'acquisition d'un chien en Suisse, aller sur Amicus et *prendre en charge* le nouveau chien, transmis par l'ancien propriétaire du chien avec votre identifiant personnel. C'est l'ancien propriétaire qui doit faire la *transmission* dans le programme. Si le chien n'apparaît pas dans le programme, prendre contact avec votre vétérinaire afin qu'il l'inscrive. En cas de chien venant de l'étranger, prendre contact avec votre vétérinaire afin qu'il contrôle le no de puce et face *l'importation* dans Amicus. Cette procédure est indépendante de l'inscription officielle à la commune avec remise d'une copie des papiers officiels. En cas de décès, merci de l'indiquer dans le programme et d'en informer la commune par mail.



Rôle du vétérinaire : implantation d'une puce sur les chiots dans les 3 mois après leur naissance mais au plus tard avant la transmission à un nouveau propriétaire. Inscription du nouveau chiot dans Amicus. Inscription des nouveaux chiens venant de l'étranger. Inscription du décès dans Amicus s'il en a été informé.

Souvenirs de Noël



Beaucoup d'habitants ont répondu présent le 16 décembre 2017 à l'invitation de la Municipalité à venir chercher son sapin.

Les enfants ont pu réaliser une jolie décoration pour le sapin avec l'aide de Mmes Aude Baraglioli et Léna Tanner, puis ils ont eu la visite du Père-Noël, lequel leur a remis un cornet de friandises.



Les plus grands ont pu quant à eux se réchauffer à l'intérieur autour d'une raclette et d'un vin chaud !



Livraison de pain



Pour rappel, la boulangerie Ackermann des Tuileries-de-Grandson livre son pain tous les lundis, mercredis et samedis.

Venez retrouver le bus à la Place de l'Amitié, entre 11h00 et 11h15 !



Nouveaux habitants

La Municipalité invite les nouveaux habitants ayant emménagé dans notre commune en 2016 et 2017 ainsi que les jeunes ayant atteint leur majorité, le 16 mars 2018, pour un apéritif.

Nous espérons que toutes les personnes concernées répondront présentes à ce moment convivial et chaleureux.

En 2017, nous avons accueilli dans notre village 24 nouveaux habitants.



VIDE GRENIER

SAMEDI 21 AVRIL 2018
BELMONT-SUR-YVERDON
GRANDE SALLE DE 8H A 17H



8^{ème}VIDE GRENIERS

BROCANTES-PUCES-COLLECTIONS + VINYLES ET AUTRES.

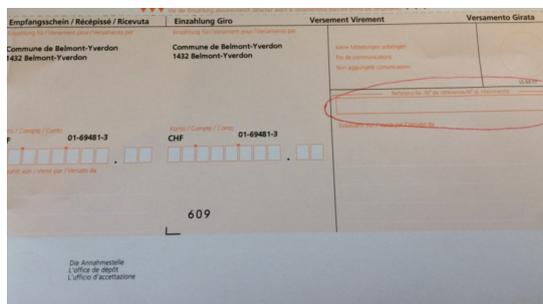
RENSEIGNEMENTS/RESERVATIONS
Mme Madeleine Ray
TEL. 024 435 16 82 / 079 773 66 45
BUVETTE—PARKING

BULLETIN DE VERSEMENT

La boursière vous rappelle que les bulletins de versement sont codés et ne doivent être utilisés que pour la facture les concernant.

Merci d'y penser !

Martine Grin



Greffe Municipal

Ouvertures : lundi de 19h à 19h45
 mercredi de 9h00 à 11h00

☎ 024 435 25 05 - 📠 024 435 25 07

E-mail : greffe@belmont-sur-yverdon.ch

bourse@belmont-sur-yverdon.ch

Vous pouvez nous faire part de vos propositions pour faire paraître une information dans le prochain bulletin communal du mois de juin. Merci de les transmettre au greffe municipal (par mail de préférence) au plus tard le 30 avril 2018

